

L'eau-de-vie et le fisc

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **34 (1926)**

Heft 7

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

elend beseitigen, sondern schaffen auch der Landwirtschaft eine bedeutend bessere Absatzmöglichkeit ihrer Alkoholprodukte. Das kann aber nur geschehen durch eine entsprechende Revision der Alkoholgesetzgebung.



Mit großem Beifall hat die Versammlung den sehr belehrenden und sachlich gehaltenen Vortrag verdankt und darauf folgende Resolution gefaßt: „Der zahlreich besuchte Appenzell. N.-Rh. Rotkreuztag vom 6. Juni 1926 in Urnäsch, nach Anhörung eines

vor eine neue, der Volksgesundheit dienenden Aufgabe, nämlich die Aufklärung zur Bekämpfung der drohenden Schnapsgefahr.

F. A.

L'eau-de-vie et le fisc.

Dans son « Message » sur la revision de la législation sur l'alcool, le Conseil fédéral parle, on dirait presque avec un peu d'envie, des recettes élevées que beau-

Steuer auf 1 L. Branntwein zu 50 % (1924)			Branntweinverbrauch je Kopf (1919-22)		
					
England	Dänemark	Schweiz	England	Dänemark	Schweiz
18,65 Fr.	10,48 Fr.	0,17 Fr.	2,17 Liter	1,12 Liter	7,52 Liter

Referates über den Kampf gegen Krankheit und Armut, in der Erkenntnis, daß die rasche Zunahme des Schnapsverbrauches zu einer deutlichen Gefahr für unser Volk geführt hat, erklärt sich einverstanden mit denjenigen Bestrebungen, welche eine umfassende Neuordnung der eidgenössischen Alkoholgesetzgebung versuchen und nimmt in Aussicht, nach Kräften, namentlich gemäß den von der Direktion des schweizerischen Roten Kreuzes zu erwartenden Weisungen, zum Gelingen dieses vaterländischen Werkes beizutragen.“

In Nachachtung dieser Resolution stellt sich also das App. N.-Rh. Rote Kreuz wieder

coup d'autres Etats tirent de l'impôt sur l'eau-de-vie. D'après le message, l'Angleterre, avec sa base de fr. 19.50 par litre d'eau-de-vie à 50 degrés jouirait du plus fort impôt; viendrait ensuite le Danemark avec fr. 8.50. En réalité, il n'en est pas ainsi. C'est le Danemark qui impose le plus fortement l'alcool, ainsi que l'organe du Trust danois de l'alcool l'a récemment prouvé. Car, à côté de l'impôt proprement dit sur l'eau-de-vie, l'Etat y perçoit encore toute une série de taxes plus ou moins salées: taxes complémentaires, taxes sur la vente en gros et la vente au

détail, etc. En comptant tout, sur chaque franc dépensé pour l'eau-de-vie, 64 à 66 centimes entrent, en fin de compte, dans la caisse insatiable de l'Etat. Mais plus grand que le gain fiscal est celui réalisé par le Danemark au point de vue de l'hygiène publique et de la moralité, du fait que la consommation de l'eau-de-vie est tombée, par tête de population, de 10,5 litres avant la guerre à 2 litres maintenant.

Quelques conseils au public.

C'est sous ce titre que le Service des Mœurs de la ville d'Anvers publie la circulaire qu'on va lire. Il n'est peut-être pas inutile de présenter à notre public suisse aussi les bons conseils qui suivent :

Aux parents. Il est de votre devoir de vous préoccuper aussi bien de la santé morale de vos enfants que de leur santé physique. Surveillez étroitement leurs lectures et tâchez de connaître leurs camarades. Il est nécessaire de veiller avec beaucoup de soin à leur propreté corporelle.

Lorsque vos enfants auront atteint l'âge de la puberté, parlez leur avec tact de la vie sexuelle mais faites leur connaître la vérité. Expliquez leur le rôle des organes génitaux et montrez leur aussi le danger de les exciter d'une manière anormale (masturbation). Dites leur qu'ils doivent veiller sur leur santé en général et plus spécialement sur celle des organes sexuels pour qu'à leur tour ils puissent engendrer des enfants sains qui feront leur joie et le bonheur de toute la famille.

Aux jeunes filles. Soyez prudentes dans vos amitiés. Aimez votre travail et ne cherchez pas en dehors de ce travail à gagner de l'argent en vendant votre corps et votre santé aux jeunes et aux vieux

qui vous sollicitent. Ceux qui vous sollicitent à le faire seraient les premiers à vous mépriser si vous étiez assez naïves pour croire à leurs promesses. Soyez assez fortes pour résister avant le mariage à toutes les séductions de ceux qui vous font la cour. Un homme d'honneur ne voudra pas posséder avant le mariage la femme dont il aimerait faire la compagne de sa vie.

Aux époux. — Aux pères. Soyez plutôt un ami qu'un maître pour vos enfants. Instruisez vos filles ainsi que vos fils des dangers du mal vénérien. Il est de votre devoir d'avertir vos enfants, et, lorsque malgré vos conseils ils succombent au mal, pardonnez leur et faites tout votre possible pour leur rendre la santé le plus vite possible.

Sachez qu'une personne atteinte d'une maladie vénérienne ne s'est pas toujours livrée à la débauche.

Ne perdez pas de vue qu'en oubliant vos devoirs d'époux vous pouvez exposer votre famille aux plus graves des dangers. La maladie peut s'infiltrer dans votre maisons et, toute votre vie, vous serez plongé dans le remords et le désespoir. Les liens de famille se brisent, et une heure d'oubli, un moment de plaisir se paye très souvent par une vie entière de douleur et de remords.

Aux jeunes gens. — Aux célibataires. C'est une erreur de croire que la blennorrhagie n'est pas dangereuse. Il a été prouvé scientifiquement que les suites de la blennorrhagie peuvent être tout aussi graves que celles de la syphilis.

Soyez donc prudents dans vos relations avec les femmes, et ne transgressez pas les règles que l'honnêteté et la morale vous imposent.

S'abstenir de relations sexuelles n'est jamais dangereux pour la santé comme le prétendent quelquefois certaines personnes.